

Concerne : Édition 2016

Madame, Monsieur,

Pour faire suite au succès rencontré lors des neuf premières éditions, les organisateurs de la route de la Tête de Moine ont décidé d'en mettre sur pied une dixième qui se déroulera le vendredi 7 et le samedi 8 octobre 2016. Pour marquer dignement cet anniversaire, quelques améliorations ont été apportées. Voici le programme général :

1. **Vendredi 7 octobre 2016**, en fin de journée un **prologue** à Bellelay (manège Lachat) sous forme d'un relais avec un attelage à un et un cavalier. Cette épreuve compte pour le classement final.

Un souper avec présentation libre des équipes le vendredi soir à la halle cantine de Saignelégier.

2. **Samedi 8 octobre 2016**, une **première étape** de liaison avec des attelages à deux chevaux dans un temps donné avec en cours de route l'épreuve du **kilomètre au pas**.

3. **Le changement rapide d'attelage**. A noter que les attelages qui arrivent et ceux qui partent doivent être prêts à prendre la route sans intervention complémentaire.

4. Une **deuxième étape** de liaison avec des attelages **à deux ou à quatre selon le souhait des équipes**. Les équipes qui choisissent l'attelage à 4 partiront dans les dernières positions et bénéficient d'un laps de temps pour atteler les 2 chevaux supplémentaires après le changement rapide.

5. **La maniabilité campagnarde** sitôt la fin de la deuxième étape. Elle sera suffisamment ouverte pour permettre le passage des attelages à 4. Ces derniers bénéficieront d'un temps idéal plus favorable.

6. Pour éviter le transport de chevaux, **l'étape de liaison montée partira également de Saignelégier**. Le port de la bombe est obligatoire.

7. Elle se termine par un **gymkhana** de 12 postes à partager à parts égales entre les cavaliers. Les équipes sont composées de 2 à 4 cavaliers.

L'après-midi les épreuves suivantes auront lieu :

8. **Le débardage** avec choix de billon et divers postes à franchir.

9. La **traction** d'une luge sur un parcours donné avec le choix du nombre de personnes à ramener à l'arrivée. Le mouflage à l'essai l'année dernière fera cette fois partie intégrante de l'épreuve.

10. **Un slalom-relais** entre un attelage et un cavalier sur des parcours parallèles avec des épreuves différentes à passer pour un et pour l'autre

Étant donné que vous avez déjà participé à cette manifestation, nous vous remettons ci-joint une formule d'inscription ainsi qu'un bulletin de versement.

Si vous ne souhaitez pas participer à l'édition 2016, vous voudrez bien transmettre ces documents à un ancien coéquipier qui pourrait être intéressé. **Le délai d'inscription est fixé au 10 septembre 2016.**

Cette manifestation se veut avant tout être une journée à caractère **AMICAL**, organisée dans le but d'une sortie entre amis et/ou en famille et avec nos chevaux de la race des Franches-Montagnes. Des équipes représentant d'autres races peuvent être invitées sur décision du comité.

La manifestation est organisée conjointement par les syndicats d'élevage chevalin de Bellelay, des Franches-Montagnes, du Haut-Plateau-Montagnard et de Tramelan-Erguël.

L'ensemble de l'itinéraire n'étant pas fermé à la circulation, le respect du code de la route s'impose. L'assurance responsabilité civile de l'organisateur exclut la couverture des dommages causés à des tiers. Il est formellement conseillé aux chefs d'équipe de contracter une assurance collective, au minimum la responsabilité civile de l'équipe.

La voiture répond aux mesures de sécurité (freinage, éclairage). Le harnachement doit correspondre au genre d'attelage. Tenue correcte (fouet, couvre-chef), gants et couverture facultatifs. Une tenue non conforme entraînera une pénalité (événement).

Chaque équipe est placée sous la responsabilité d'un chef, ayant autorité sur les membres de l'équipe (meneurs, grooms, accompagnateurs et cavaliers). Il est l'interlocuteur naturel des organisateurs de la manifestation. Âge minimum 12 ans pour tous les participants. Aucun accompagnant motorisé n'est autorisé.

Les attelages à 2 chevaux se composent du meneur et du groom. Les accompagnateurs sont acceptés, max. 4 personnes par char et doivent être assis. Pour les attelages à 4 chevaux deux grooms sont requis. Le brevet d'attelage n'est pas obligatoire mais chaque meneur doit être maître de son attelage.

Les groupes de cavaliers se composent de 2-4 personnes, comprenant au moins un adulte. L'allure est libre. Le brevet de cavalier n'est pas non-plus obligatoire mais chaque cavalier doit être maître de sa monture.

La finance d'inscription de Frs 100.- par équipe est à verser à l'aide du bulletin annexé. La quittance de paiement est à joindre au bulletin d'inscription. Chaque équipe terminant l'épreuve reçoit une plaque par cheval inscrit. 24 équipes au maximum seront admises, prises dans l'ordre d'arrivée des inscriptions acquittées. Les équipes inscrites recevront les plans des étapes de liaison, le règlement définitif de l'épreuve ainsi que toutes les informations complémentaires nécessaires. **Des prix récompenseront toutes les équipes qui terminent cette dixième route.**

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Au nom des organisateurs
Henri-Jo Willemin

Annexes ; ment.